

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

LE
PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL
DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

DIRECTEUR
L. J. A. DEROME

TOME SEPTIEME

1896-97



ADMINISTRATEURS :
CADIEUX & DEROME, MONTREAL

1603, rue Notre-Dame, 1603



LE PROPAGATEUR

Volume VI.

1er Mars, 1896,

Numéro 1

BULLETIN

29 février 1896

Notre collaborateur Alby, qui avait bien voulu se charger de la rédaction du Bulletin de notre *Propagateur*, s'est décidé, par des raisons de santé, à nous priver de son précieux concours. Il veut bien s'occuper encore de la *Partie Légale*. C'est avec peine que nous avons dû nous conformer à ses désirs. Mais nous tenons, au nom de nos lecteurs habitués à lire ce résumé, si bien fait, des événements du monde entier, à remercier M. Alby de sa collaboration si dévouée pendant six années et à lui exprimer, avec notre gratitude, les regrets que nous inspire sa décision.

Nous sommes heureux de lui voir consacrer à la *Partie Légale* sa science de jurisconsulte qui aborde, avec une sûreté de jugement remarquable, les sujets les plus variés et les plus intéressants. Nous souhaitons qu'il nous apporte pendant longtemps — au profit de nos lecteurs, les lumières de ses connaissances juridiques.

.

**** Nouvelles diverses.**—Le Souverain Pontife a adressé au cardinal Langenieux, archevêque de Reims, une lettre pontificale accordant un jubilé extraordinaire à la France à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, roi de France.

“ Certes si tant de nobles institutions est-il dit dans la lettre apostolique, célèbrent avec bonheur le jour qui rappelle leur origine et leurs commencements, est-il rien de plus juste, rien de plus digne d'une nation que de fêter, à travers les siècles, l'année et le jour où elle est née à la foi chrétienne pour entrer en participation de l'héritage céleste.”

Cette lettre est datée du 8 janvier 1896 : le jubilé national — c'est la désignation qu'on lui donne en France — a été annoncée le 23 février, dans toutes les paroisses du diocèse, de Reims au son des cloches. Dans ce diocèse, le jubilé durera du jour de Pâques à celui de la Nativité.

— Le prince de Bulgarie, Ferdinand, a réalisé son funeste dessein de faire entrer son fils le prince Borris dans la religion grecque orthodoxe. Il avait osé faire une démarche près du Souverain Pontife pour lui demander d'autoriser un pareil acte. Le Pape, avec une bienveillance qui n'a pas été récompensée, a bien voulu écouter le prince. Il a même, dans un sentiment de

concorde, permis que le prince Borris entra dans l'église catholique grecque. Mais il a péremptoirement refusé d'aller au-delà. La princesse de Bulgarie, fille du duc de Parme, catholique profondément attachée à ses devoirs, a résolu, dit-on, de ne pas rester en Bulgarie.

— La question des écoles du Manitoba n'est pas beaucoup plus avancée qu'il y a quinze jours. L'intervention de sir Donald Smith, celle du Révérend P. Lacombe, O. M. I., dont tous les journaux ont publié la lettre, celle de Mgr Bégin, coadjuteur du cardinal archevêque de Québec, paraissent n'avoir pas produit des résultats appréciables. — Mgr Langevin a déclaré formellement qu'il acceptait dans sa teneur la loi remédiate et par une lettre très énergique affirmait que l'acceptation de cette loi, était la seule chance de salut que pouvait obtenir la minorité. On sent bien que ce sentiment ne rencontre pas, surtout dans la province de Québec, l'adhésion absolue de tout l'épiscopat, mais on est porté à croire que cette déclaration de Mgr Langevin qui est plus qu'aucun autre évêque à même de connaître les besoins de son diocèse, doit avoir une très sérieuse influence.

— Sir Chs Tupper a été élu député au Cap Breton dans une lutte, qui restera célèbre, contre M. Murray, par une majorité de 811 voix.

— Le général italien Baratieri, qui, après sa défaite, ne dispose que d'un petit nombre d'hommes, a résolu de se replier sur la côte est. Le parlement de Rome a voté de nombreux subsides et décidé l'envoi de nouvelles troupes pour forcer Menélick à faire la paix : mais il y a une grande incertitude sur le résultat final. La presse italienne a fait grand tapage au sujet de fusils trouvés entre les mains des soldats de Menélick, prétendant que ces armes étaient de provenance française. Or il est prouvé que ces fusils n'étaient autres que les Remington de l'armée pontificale en 1870. "Déposés, dit un journal religieux, dans les arsenaux par les héroïques soldats du pape, ils deviennent entre les mains des ennemis de l'Italie, les instruments de la justice d'en haut. Cette leçon infligée au Piémont, après les fêtes scandaleuses de septembre, n'a pas besoin de commentaires." — "Dieu, ajoute ce journal, n'aime rien tant que la liberté de son Eglise ; on ne l'attaque jamais impunément."

* * En France.—La situation est très tendue entre le Sénat et la Chambre des députés et l'existence du ministère radical Bourgeois paraît très menacée. La Sénat a refusé dans un langage fort énergique de se soumettre aux volontés de la Chambre et rejeté pour la troisième fois la loi qui lui était soumise. Or, il paraît qu'à la nomination de la Commission du Budget les députés qui ont été élus, constituent une majorité hostile aux propositions du gouvernement. Ceci entraînerait la chute du cabinet.

**** Cuba.**—Les nouvelles de Cuba indiquent que le général Weyler, qui a succédé au maréchal de Campos, attend, avant de mettre à exécution son plan de campagne pour pacifier l'île, l'arrivée de renforts qui viennent d'Espagne, et ne compte pas moins de 10,000 hommes. Les insurgés manquent, paraît-il, de munitions et de ressources.

Les Etats-Unis ont émis un vote favorable à la reconnaissance des rebelles comme belligérants. C'est toujours l'application du fameux principe Monroe, lequel principe est fort discutable, surtout pour les nations européennes possédant des colonies en Amérique.

**** Monument Champlain.**—Au concours qui était ouvert pour le monument de Champlain à Québec, le projet qui a obtenu le premier rang, était celui de MM. Paul Chevré et Le Cardonnel, artistes français. Ce témoignage de reconnaissance au fondateur de la capitale de la Nouvelle France est tout à l'honneur de notre époque, qui acquitte ainsi la dette du pays.

**** Anniversaire.**—Nous ne voulons pas laisser paraître ce numéro, sans rappeler que hier, 28 février, on célébrait l'anniversaire de la naissance de Mgr l'archevêque de Montréal, auquel le PROPAGATEUR présente ses devoirs de filiale obéissance.

**** Capitaine Jameson.**—Le capitaine Jameson qui a causé, par son invasion sur le territoire des Boers dans le Transvaal, une émotion ressentie si vivement en Allemagne et en Angleterre, est arrivé à Londres comme accusé. Il a paru devant le tribunal qui l'a naturellement acquitté et il en est sorti en triomphateur. Le sentiment patriotique s'est fait jour en cette circonstance. Mais on se demande comment une telle démonstration sera jugée aussi bien par les Boers que par l'empereur Guillaume.

**** Question d'Egypte.**—Les difficultés continuent à propos de l'occupation de l'Egypte par les anglais. On parle beaucoup, en ce moment, de leur intention de se retirer de l'Egypte afin de ne pas créer de complications. Pour l'orgueil britannique, ce serait un rude échec.

**** Nécrologie.**—Sont décédés :

1^o A St-Basile, le 14 janvier, M. Jean Marie Mathieu, curé de Saint Basile dans le comté de Chambly. Il est né à Ste Anne des Plaines le 14 septembre 1833, et a été ordonné prêtre le 22 septembre 1866.

2^o A Québec le 21 du courant, M Louis Antoine Proulx prêtre. Né à Québec le 31 janvier 1810, ordonné prêtre le 22 septembre 1832, il était le doyen du clergé de l'archidiocèse.

3^o A Paris à l'âge de 82 ans, M. le Marquis de Dampierre président de la Société des Agriculteurs de France, la plus importante de ce pays. C'était un homme charitable et un grand cultivateur qui a laissé des ouvrages agricoles.

4° A Paris à l'âge de 85 ans, le 12 février 1896, M. Ambroise Thomas, musicien célèbre, auteur de *Mignon*, *Hamlet*, *Le Caid*, *Le Songe d'une nuit d'été*.

5° Le 26 février 1896, Arsène Houssaye, littérateur français, auteur de poésies et de romans le plus souvent légers. Il a publié un ouvrage sur la peinture flamande et hollandaise qui a eu un grand succès. Il est né à Laon le 28 mars 1815. VERAX

N. D. L. R. Sur la foi d'un journal français, nous avons annoncé dans notre *Bulletin* du 15 janvier dernier (p. 762), que Mgr Melchers avait voté contre l'infaillibilité pontificale. Un correspondant anonyme nous informe que nous sommes dans l'erreur. Nous accueillons, sous toutes réserves, cette rectification.

LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Au pied du crucifix , lectures et prières par le R. P. Bronchain, in-18.....	\$0.20
Exercices populaires , du chemin de la Croix sous forme de méditations, par Mgr Fava, évêque de Grenoble, in-18.....	\$0.25
Fleurs de la Solitude , ou Chemin de la croix et autres exercices en union avec le chœur eucharistique d'après les textes des saintes écritures, par une Carmélite, in-18.....	\$0.25
La Croix de Jésus ou les divines affinités de la grâce et de la croix, par le R. P. Chardon O. S. D. 2 vol. in-18	\$1.50
La Douleureuse passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après les méditations d'Aune-Catherine Emmerich, in-18 \$0.50.....	relié \$0.75
L'agonie Triomphante ou Jésus-Christ et l'Eglise glorifiés, par Saint Laurent Justinien, ouvrage traduit par M. l'abbé Caillet. 1 vol. in-12.....	\$0.88
La passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au point de vue historique et archeologique, par M. l'abbé G. Martin. 1 vol. in-12, illustré.....	\$1.00
La passion méditée d'après les quatre évangélistes ou élévations, pour chaque jour du carême sur les souffrances et la mort de Notre-Seigneur, ouvrage traduit de l'Italien de M. l'abbé Marchetti. in-18...	\$0.50
La science pratique du crucifix , dans l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par R. P. Grou S. J. in-18.....	\$0.20
La tragédie du Calvaire par M. l'abbé Bolo, in-12.....	\$0.63
Le chemin du Calvaire , ou douze méthodes différentes de faire le Chemin de la croix, in-32 relié.....	\$0.25
Le Chrétien au pied de la Croix ou méditations sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par M. l'abbé Guy, 1 vol. in-12.....	\$0.75

- Le Mystère de la passion**, représenté dans les montagnes de la Bavière à Ober-Ammergau, traduit par Mme. E. Paris sur le livret officiel imprimé pour la première fois en 1890. 1 vol. in-12..... \$0.50
- L'Ecole de la voie douloureuse**, ou l'âme méditant les vérités du Salut sur le chemin du Calvaire, par le R. P. Bronchain. in-18..... \$0.15
- Le plus beau des livres Le Crucifix**, donnant ses leçons à tous, par l'auteur des "*Ferventes Communions*" in-18, \$0.38..... relié \$0.63
- Les clefs du Paradis ou la confession bien faite**, d'après St. Alphonse de Liguori, par le R. P. Saint Omer in-18 \$0.15
- Les enseignements du Chemin de la croix**, méthodes pour parcourir les stations de la voie douloureuse, par le R. P. Bronchain. 1 vol. in-18.....\$0.40
- Manuel de l'association du chemin de la croix perpétuel**, par le R. P. Désiré, O. S. F., in-18..... \$0.10
- Méditations sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, pour tous les jours du carême, par le R. P. Grasset, édition remaniée avec soin, par un frère de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-18..... \$0.75
- Nouveaux Chemin de la croix** ou seize méthodes pour faire le Chemin de la croix, par l'abbé Cagniard. in-18... \$0.20
- Pensées et affections sur la passion de Jésus-Christ** pour tous les jours de l'année, tirées des divines écritures et des Pères, par le R. P. Gaetan-Marie de Bergame, des Mineurs-capucins. 3 vol. in-18.....\$ 1.88
- Quatre exercices pour faire le Chemin de la croix**, par l'auteur des ferventes communion. in-18 \$0.10
- Réflexions et affections sur la passion de Jésus-Christ et les Septs douleurs de Marie**, par St. Alphonse de Liguorie in-32 de 570 pages..... \$0.30
- Réflexions pieuses sur la passion de Jésus-Christ**, pour en faciliter la méditation aux fidèles, par le R. P. Séraphin. 3 vol. in-12..... \$1.50
- Réflexions sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et prières pour le chemin de la croix**, par l'auteur des *Avis Spirituels*. Fort vol. in-18..... \$0.75
- Soixante-quinze méditations sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, suivies du chemin de la croix et d'autres exercices de piété, par un religieux trap-piste In-18..... \$0.15
- Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, par le R. P. Thomas de Jésus, traduit en français par le R. P. Alléaume de la compagnie de Jésus. 2 vol. in-12.. \$0.75
- Traité sur le culte et la dévotion du très précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ**. Gros in-18..... \$0.35

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

RETRAITES PASCALÈS

1832-1873-1874.—I. Psaume *Miserere*.—II. Les Idoles.—Par le T. R. P. J. M.-L. Monsabré, des Frères-Prêcheurs.

Deuxième édition. 1 vol. in-12..... \$0.75

LUNDI SAINT.—PREMIÈRE INSTRUCTION

PSAUME " MISERERE " MISÈRE DU PÉCHEUR

Miserere mei Deus, v. 1.

MESSIEURS,

Nous commençons aujourd'hui notre retraite pascalle. C'est pour vous un temps de bénédiction, pendant lequel Dieu parlera à vos cœurs plus recueillis et plus appliqués à la connaissance et à la considération de leurs misères. Si vous voulez sérieusement en profiter, imposez silence aux préoccupations trop vives qui détournent, d'ordinaire, votre attention de l'œuvre importante de votre salut, repliez-vous sur vous-mêmes et prêtez une oreille plus attentive aux instructions qui vous seront adressées. Elles vont changer de caractère, afin de vous être plus profitables. J'abandonnerai la solennité du discours, pour me laisser aller à des conversations plus simples et plus intimes, dans lesquelles je traiterai, avec tout le zèle et tous les ménagements de la charité, des plus pressants besoins de vos âmes.

Je cherchais un sujet qui pût vous convenir. Il s'est offert de lui-même, lorsque j'ai entendu chanter le Psaume de pénitence que l'Eglise met dans la bouche des fidèles pendant ce saint temps : c'est le Psaume *Miserere*. La misère des pécheurs, la miséricorde de Dieu, la confession du péché, la justification du pécheur : toutes ces choses y sont exprimées dans un langage où l'on reconnaît l'inspiration de l'Esprit-Saint.

Je vais vous en donner l'explication. Les trois premiers mots : *Miserere mei Deus* suffiront aujourd'hui à notre entretien.

1^o " *In finem, Psalmus David cum venit ad eum Nathan propheta, quando intravit ad Bethsabée* : chant de David quand le prophète Nathan vint à lui, après le crime qu'il avait commis avec Bethsabée."— Ces paroles servent, dans l'Écriture-Sainte, d'introduction au Psaume *Miserere* et nous expliquent à l'avance les gémissements et les prières dont il est rempli. Dieu ne voulait pas laisser dormir dans son péché l'homme qu'il avait miraculeusement choisi en Israël, et élevé de l'abjection à la splendeur du rang suprême. Comme il tardait trop à se repentir, au gré de sa justice et de sa miséricorde, il lui envoie un homme, un prophète, qui, sans égard pour sa grandeur et sans craindre sa colère, lui rappelle l'adultère et l'homicide dont il s'est rendu coupable, et le scandale qu'il a donné à son peuple.

" Il y avait deux hommes dans une ville, dit le prophète, un

riche et un pauvre. Le riche avait de nombreux troupeaux, le pauvre n'avait qu'une brebis qu'il avait achetée, qu'il nourrissait avec amour, qui croissait auprès de lui avec ses fils, mangeant le pain dans sa main, buvant dans sa coupe et dormant sur son sein : c'était comme sa fille. Or il advint qu'un voyageur demanda au riche l'hospitalité. Celui-ci, pour épargner son troupeau, enleva la brebis du pauvre et la donna à manger à son hôte.—Vive Dieu ! s'écria David, cet homme est un homme mort. — Mais Nathan, terrible comme la justice divine, étendit le bras vers le roi prévaricateur et lui dit : — Tu es cet homme : *Tu es ille vir.* — David comprit aussitôt. Il se prosterna, et le front dans la poussière, il fit entendre ce cri suppliant : " O Dieu, ayez pitié de moi ! *Miserere mei Deus.*"

N'est-ce pas votre histoire, Messieurs ? — Vous aussi vous avez offensé Dieu, vous aussi vous êtes des prévaricateurs de sa loi sainte. Au lieu de vous relever immédiatement après vos chutes, vous dormez souvent pendant de longs jours, de longs mois et quelquefois de longues années dans votre péché. Mais Dieu ne dort pas ; son attentive providence vous envoie, à temps, non pas des prophètes, mais des hommes investis d'un ministère sacré, et chargés par lui de vous rappeler vos iniquités. Je suis un de ces hommes et je me dresse aujourd'hui au nom de la justice divine, en face de vos âmes déshonorées par les péchés que votre légèreté oublie. J'étends mes bras vers vous et à chacun je dis comme le prophète : " Tu es cet homme : *Tu es ille vir.*" Ne soyez pas plus longtemps aveuglés sur l'état de vos âmes, mais prosternez-vous avec le roi David et dites tous ensemble : " O Dieu, ayez pitié de moi : *Miserere mei Deus.*"

2° *Miserere !* Ayez pitié ! — Il y a, Messieurs, tout une révélation dans ce seul mot. C'est le cri d'un misérable. Un misérable !... Celui que Jéhovah a choisi, celui qui a miraculeusement remplacé un roi répudié et à qui le Seigneur a dit : *Tu pasces populum meum Israel, et tu crïs dux super Israel* : Tu feras maître mon peuple et tu seras le chef d'Israël ! " Un misérable ! .. L'oint du Seigneur, le vainqueur des Philistins, des Amalécites, des Moabites, des Ammonites, l'homme doux et compatissant qui a pleuré la mort de son persécuteur ! le pieux roi qui ramena triomphalement l'arche sainte sur la montagne de Sion, le chantre des perfections et des bienfaits de Jéhovah, David au sommet de sa gloire... un misérable ! — Oui, Messieurs, tout s'efface devant son péché. Il a souillé le foyer d'un vaillant homme ; il a fait mourir en trahison celui qu'il avait déshonoré. Aveuglé par le succès, il se croyait tout permis, et il est tombé. Son peuple ne connaît pas encore toute son infamie ; il en voit, lui, l'odieuse profondeur ; il en a honte ; il ne s'épargne pas ; il s'appelle un misérable : *Miserere !*

Il a honte et il craint, car il a ajouté le mensonge à la séduction, l'ingratitude au mensonge, la cruauté à l'ingratitude. — Suborneur, adultère et assassin ! Les courtisans peuvent fermer les yeux sur de pareils forfaits ou n'y voir qu'un appendice du faste royal. Mais Dieu !... Dieu vient au-devant du coupable ; il vient juste et

irrité, d'autant plus irrité qu'il s'est montré plus bienfaisant. On a méprisé sa bonté et l'on semble compter sur l'impunité. Comment ne serait-il pas en courroux ? Le prophète Nathan est le héraut de sa colère. David écoute en tremblant ses terribles menaces. Il n'a pas eu peur du crime, mais maintenant il a peur de la justice, et il s'écrie : " O Dieu, ayez pitié de moi : *Miserere mei Deus !* "

Entendez-vous, Messieurs ? — Il dit *Dieu* seulement, *Deus !* et non plus comme à son habitude : Mon Dieu, *Deus meus*, Mon Seigneur, *Dominus meus*, Dieu de ma joie, Dieu de mon cœur, *Deus lætitiæ meæ, Deus cordis mei*. Il semblait avoir pris possession du Dieu bon et aimable qui le comblait de bienfaits. Sa parole vive et ardente formait autour de ce Dieu comme un étroit embrassement. C'était son Dieu, son Dieu à lui ! — Mais, maintenant, il n'ose plus se permettre ces saintes libertés ; il est trop loin de Dieu. Sous le coup des menaces divines et en face des perfections adorables que ses crimes ont outragés, les douces paroles de l'amour ne seraient-elles pas un mensonge sur ses lèvres ? Il les retient captives en son cœur que la grâce a abandonné, et il s'écrie rempli de crainte : O Dieu, ayez pitié de moi : *Miserere mei Deus.* "

La honte et la crainte : telles doivent être, Messieurs, les premières dispositions du pécheur repentant. La honte, parce que le péché est la plus profonde des misères ; — la crainte, parce que cette misère nous expose aux coups de la plus terrible des justices.

3° Toutes les grandeurs humaines accumulées sur la tête d'un pécheur sont des grandeurs menteuses, et l'estime dont il jouit se convertit pour lui en ironie cruelle, s'il sait se comprendre. — Ne faites pas état, je vous prie, de votre nom, de votre rang, de vos richesses, ne vous glorifiez pas de votre bonne renommée, si vous êtes pécheurs, puisque, à bien prendre, vous n'êtes que des misérables. La misère c'est la privation des biens nécessaires à la vie ; plus on est privé, plus on est misérable. Imaginez vous un homme riche, honoré, robuste et bien portant, impitoyablement dépouillé, par des accidents et des revers successifs, de tout ce qu'il possède : de sa fortune, de sa considération, de sa santé ; quel désastre ! quelle chute ! Tout à l'heure il nageait dans l'abondance, ou, du moins, il pouvait se contenter d'une honnête médiocrité ; maintenant, il est en peine du morceau de pain qui doit le nourrir ; honteux de lui-même, il cherche dans l'ombre les rebuts qu'il dévore avec l'avidité d'un famélique. Tout à l'heure, il était revêtu d'habits somptueux ou décents ; maintenant, il traîne sur son corps, à peine vêtu, des haillons sordides. Sa demeure, s'il en a une encore, n'est plus qu'un réduit infect, où il n'a pour compagnie que la solitude, pour spectacle que son dénûment, de jour en jour plus affreux. Pour comble de malheur, la fièvre s'empare de son corps affaibli et le couche sans paisance sur un grabat où il n'attend plus que la mort. — Voilà le pécheur.

4° Ouvrez les yeux, Messieurs, non les yeux de votre corps, mais les yeux de votre âme et contemplez la misère des misères, — le péché ! Ses premiers coups portent sur la nature. Il ne

détruit pas l'être immortel, intelligent et libre, que saint Thomas appelle quelque part le bien de la nature : *bonum naturæ*. Quoi qu'il fasse, le pécheur le conserve, et bien qu'il soit vrai que l'exécrable amour de l'iniquité puisse être appelé la haine de sa propre vie ; bien qu'il y ait des pécheurs qui nourrissent l'infâme espoir d'être anéantis après avoir abusé des dons de Dieu, le bien de la nature persiste. S'il n'est, en cette vie, le principe de notre repentir, il sera, dans un autre monde, le sujet de la peine que nous aurons méritée. Son indestructibilité ne saurait faire injure à la justice divine ; au contraire, c'est par là qu'elle se manifestera un jour dans tout son redoutable éclat.

Mais si le péché ne détruit pas, dans son essence même, le bien de la nature, il le diminue, le déforme et en trouble l'harmonie ; ce qui fait dire à saint Thomas que le péché peut être appelé, à certains égards, une privation de mesure, de forme et d'ordre : *privatio modi, speciei, et ordinis*. Il crée, entre la nature et son terme, des obstacles qui se multiplient comme les fautes elles-mêmes ; il accumule autour des inclinations honnêtes, dont nous ne pouvons pas tout à fait nous dépouiller, des difficultés qui les rendent inefficaces et vaines ; il pervertit peu à peu les vraies notions du bien et du devoir ; il prive l'âme de cette rectitude qui la met d'accord avec son origine et ses destinées ; il déforme les saintes habitudes de la vie morale ; il supprime des actes qui sont nos titres de noblesse aux yeux de Dieu ; il trouble l'harmonie de nos facultés ; il nous divise et nous met en contradiction avec nous-mêmes ; enfin, il nous amoindrit, nous déshonore et nous fait misérables.

Je sais, Messieurs, que nous fermons facilement les yeux sur ce qui se passe en notre âme, quand nous l'avons blessée par le péché. Pourvu que notre déshonneur se cache aux yeux des hommes et qu'ils ne nous retirent par leur estime, nous faisons peu de cas des misères et des hontes voilées qui devraient nous rendre insupportables à nous-mêmes. En cela, nous sommes moins honnêtes et moins raisonnables que les philosophes païens qui comprenaient autrement la laideur du mal. Ecoutez ce qu'a dit l'un d'entre eux : — " Si nous avons fait quelques progrès dans la philosophie, nous devons être persuadés qu'aucun acte d'injustice, d'avarice, d'incontinence, de débauche ne doit être commis, lors que nous pourrions échapper aux regards des hommes et des dieux eux-mêmes." — Ainsi parlait Cicéron. Et ailleurs, écrivant à son fils : — " Mon fils, si le sage, ayant au doigt l'anneau de Gigès, pouvait se rendre invisible, il ne se croirait pas plus permis de pécher que s'il ne l'avait pas ; car l'homme de bien recherche dans ses actions l'honneur et les délices de la vertu et non l'impunité du crime."

C'est bien là le témoignage de conscience dont parle l'apôtre saint Paul : "*Testimonium reddente illis conscientia ipsorum.*" Il nous apprend que le péché, même au point de vue naturel, est la plus grande des misères, parce qu'il amoindrit l'homme.

5° Misère plus profonde !... Non seulement le pécheur est un homme amoindri, c'est encore un roi déchu. Dans le récit de nos

origines, l'historien sacré nous montre l'homme et la femme sortant des mains de Dieu, vivifiés par son souffle, dans tout l'éclat de la justice originelle. Tous deux ils parcouraient les champs embaumés de l'Eden, chantant, dans une langue dont il ne reste plus que des lambeaux, une hymne à leur créateur, et en les entendant la solitude était ravie. Dieu qui les contemplant du haut des cieux, Dieu descendit au milieu d'eux, les prit par la main et leur dit : "Croyez, multipliez-vous, remplissez la terre; qu'elle vous soit soumise et régnent sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tout ce qui vit et se meut en ce monde." — O merveille ! s'écrie le Psalmiste : "C'est à peine si Dieu a fait l'homme plus petit que les anges. Il l'a couronné de gloire et d'honneur; il l'a élevé au-dessus de toutes ses œuvres; il a tout mis à ses pieds." — Nous sommes les rois du monde.

Mais entendez-le bien, Messieurs : notre empire dépend d'une condition d'ordre que nous ne pouvons renverser sans abdiquer. Cette condition, c'est la fidélité à nos devoirs et l'aspiration incessante de notre âme vers Dieu, aspiration dans laquelle se concentrent les mouvements et les évolutions des êtres inférieurs, qui traversent, en quelque sorte, notre âme, s'imprègnent de sa noblesse et rendent ainsi leur hommage au Créateur. La nature inconsciente prend conscience d'elle-même dans notre raison. Mais ne voyez-vous pas que, si notre raison fait fausse route, le monde entier s'égare et que, égarés avec lui sur les voies du mal, incapables de le conduire à Dieu, nous avons perdu notre droit royal. Un roi insensé dont les mains inhabiles ne peuvent plus tenir les rênes du gouvernement n'a plus d'autre majesté que le misérable souvenir de sa grandeur passée. Tel est l'homme déchu par le péché. Il se ravale à l'égalité des créatures dont il était le maître; et le chantre de sa gloire a eu raison de dire : "*Homo cum in honore esset non intellexit. Comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis* : L'homme ayant été élevé en honneur ne l'a pas compris. On peut les comparer aux bêtes sans raison, car il est devenu leur semblable." — Saint Thomas est plus sévère encore; car, enfin, la bête fait ce qu'elle peut et ce qu'elle doit, le pécheur ne fait ni ce qu'il peut ni ce qu'il doit. C'est pourquoi, dit notre grand Docteur, "il devient pire et plus nuisible que la bête : *Pejor est enim malus homo quam bestia, et plus nocet*." — Quelle déchéance !

6° Et cependant, Messieurs, il y a une plus grande misère que celle là : le pécheur est un Dieu tombé. Je vous parlerai plus tard des ineffables mystères de la grâce; écoutez-en aujourd'hui l'exposé sommaire.—Dieu, dit l'Écriture, a fait l'homme à son image et ressemblance : "*Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* ;" c'est-à-dire qu'il a donné à notre âme simple, immortelle, intelligente et libre comme lui, avec l'image de ses perfections, la ressemblance de sa propre vie, par la grâce. Car la grâce, c'est Dieu lui-même se communiquant intimement à notre âme, Dieu devenant la vie de notre âme comme l'âme est la vie de notre corps, Dieu nous faisant participer, autant que le peut

un être fini, à ses opérations sacro-saintes et à son infinie fécondité ; c'est le Christ nous pénétrant de sa sève, et faisant de chacun de nous comme autant de rameaux de son humanité sainte : *Ego sum vitis, vos palmites* ; " c'est l'Esprit-Saint inondant ses temples, que nous sommes, des rayons de sa lumière et de la vertu de ses dons ; c'est enfin, tout notre être configuré au Dieu Trinité ; et, par suite de cette inénarrable intimité, devenant *déiforme*, selon l'expression profonde de la théologie : *gratia Dei sumus deiformes*.

D'où il suit, Messieurs, que l'homme surnaturel est comme une nouvelle espèce dans la création. Voilà pourquoi saint Thomas a dit que le péché, en nous privant de la grâce, opérant en nous comme un changement d'espèce. Nous tombons plus profondément comme dieux que comme rois. Comme rois, nous nous rapprochons, par une simple similitude, de l'animal dont nous imitons les tendances grossières ; comme dieux, nous descendons, dans l'échelle des êtres, d'une espèce à une autre espèce ; je pourrais dire d'un genre à un autre genre. Vous avez lu, n'est-ce pas, ces récits mythologiques qui nous représentent des créatures humaines dont la vie animale cesse tout à coup au profit de la vie végétative. Leur corps devient un tronc noueux, leurs pieds des racines qui s'enfoncent en terre, leurs bras des rameaux touffus. Ils étaient hommes, une opération magique les a fait arbres. Eh bien, un changement analogue s'opère dans le pécheur que la grâce abandonne. Tout à l'heure, il était déiforme et vivait de la vie de Dieu ; maintenant il n'est plus qu'homme, homme misérable, plongé dans les ombres d'une nature amoindrie et dévoyée ; homme misérable, dépourvu de son manteau de gloire dont son Dieu l'avait revêtu, et couvert à peine d'un vêtement souillé et déchiré ; homme misérable, dont l'appétit grossier remplace par des plaisirs de bas étage, des rébuts, les saintes consolations et les chastes délices de l'amitié divine ; homme misérable, dont l'âme subitement dévastée a perdu toutes ses richesses. Les richesses de l'âme, ce sont ses bonnes œuvres, ses mérites, ses saintes habitudes ; le torrent de l'iniquité emporte tout.—Je pensais à cela et je pleurais, lorsque traversant les pays ravagés par les dernières inondations, je ne voyais partout que des plaines nues, ensablées, déchirées, couvertes de débris informes. Je me disais : hier, il y avait ici les riantes espérances d'une moisson ; là, des chaumières, des vignes, des jardins, des bosquets ; et maintenant, ici et là, plus rien que dévastation et ruines !—Voilà pourtant ce que devient l'âme du pécheur !

7^o Comble de la misère, Messieurs !—Le pécheur est malade. Il est malade, parce que le péché, tendant plus que le bien à la fixité, à l'habitude, à cause de la complicité de nos appétits, affaiblit les forces de l'âme et enchaîne sa liberté. Car, " qui fait le péché est l'esclave du péché, dit le Sauveur : *Qui facit peccatum servus est peccati*." Une influence maligne se joint à cet affaiblissement des forces ; une domination tyrannique, à cet esclavage de la liberté. Le démon s'empare de l'héritage du Dieu que nous avons chassé en l'outrageant, et aggrave autant qu'il peut par ses suggestions l'état morbide de l'âme pécheresse.

Mais le plus grand des maux, l'extrémité de la misère, c'est l'impuissance du bien. Non pas que le pécheur soit incapable d'accomplir aucun acte de vertu, mais son âme n'étant pas vivifiée par la grâce de Dieu, devient incapable de mérites proportionnés à sa fin. Dépouillé des biens spirituels qu'il avait laborieusement acquis, il ne peut plus en acquérir d'autres. Ses prières, ses aumônes, ses tribulations, ses souffrances, tout va au néant, tant qu'il reste dans l'état de péché. Sa vie est perdue ; il n'a plus en perspective que la mort éternelle.

Qui ne serait profondément attristé en songeant à cet état du pécheur ? Qui ne verserait sur lui des larmes plus amères que celles du prophète sur les ruines qu'il appelait sa chère Jérusalem ? Qui n'aurait pas honte d'une pareille misère ?—O misère du péché ! —Un de nos théologiens l'a exprimée en ces termes saisissants et profonds :—“ Le péché, dit-il, imite d'une manière perverse la nature même de Dieu : *Peccatum imitatur perverse naturam divinam*. Dieu, à cause de sa perfection illimitée, est incompréhensible ; le péché, à cause de sa honteuse et infinie difformité ne peut être sondé par l'intelligence. Du péché nous pouvons dire comme de Dieu, mais en sens inverse : si l'on veut le nommer c'est impossible ; si l'on entreprend de le mesurer, il échappe ; si l'on veut le définir, la définition le diminue ; car, comme Dieu est ce qui est, le péché est ce qui n'est pas. Nous arrivons à la connaissance de Dieu par trois moyens : par voie de négation, en écartant de lui toute idée d'imperfection ; par voie d'affirmation, en lui attribuant toutes les perfections imaginables ; par voie d'éminence, en transportant dans son être, à un degré suprême, tout le bien qui parvient à notre connaissance. Ainsi en est-il du péché. Nous ne pouvons le connaître qu'en écartant de lui toute idée de bien, en affirmant de lui tout ce qui est ombre et difformité, en lui attribuant, comme à une cause universelle, tous les maux.”

8° Qui le péché est la cause universelle de tous les maux, car il arme contre celui qui l'a commis la terrible justice de Dieu. C'est pour cela, pécheurs, que vous devez joindre à la honte la crainte et le tremblement.

Dieu est juste dans la répartition de tous les biens, parce qu'il les distribue avec nombre, poids et mesure, et qu'il donne à chacun des êtres, dit saint Thomas, ce qui lui convient selon sa dignité : *Deus dat univique secundum suam dignitatem*. Mais, où sa justice se voit mieux, c'est dans la vengeance qu'il tire du péché.—“ Le jugement qu'il porte contre lui est plein d'équité : *Justus es, Domine et rectum judicium tuum*.—Pour le châtier, sa droite est pleine de justice : *Justitia plena est dextera tua*. C'est la ceinture qui affermit ses reins et la cuirasse dont il se revêt pour le combat : *Erit justitia cingulum lumborum ejus ;—induct pro thorace justitiam*.” Lutte effroyable ! Elle a commencé à l'heure même où le péché est entré dans le monde. Les langueurs, les infirmités, les maladies qui tourmentent la vie humaine et lui font cortège jusqu'à la mort ; les renversements de fortune, les blessures d'honneur, les séparations cruelles, les brisements de cœurs ; les pestes,

les famines, les tempêtes, les guerres, tous les fléaux : autant de maux dont la justice divine se sert pour châtier le péché. Vous avez peut-être reçu sa visite, Messieurs, et c'est tant mieux pour vous. Chacun des coups qu'elle vous porte est un avertissement miséricordieux. Si elle se tait, si elle vous permet de rester tranquilles dans vos péchés, ne croyez pas qu'elle vous oublie. Son œil clairvoyant est sans cesse ouvert sur votre vie, et sa souveraine puissance saura bien vous atteindre un jour.

Les hommes se trompent facilement sur ce que vous valez, et vous-mêmes, Messieurs, vous, appelés à prononcer en première instance sur vos actions, vous, dont le devoir est de traduire chaque jour votre vie au tribunal de la conscience, vous n'êtes guère mieux informés que ceux qui vous entourent sur ce que vous êtes, sur la gravité et le nombre de vos fautes. Où est le pécheur qui se voit et se juge dans une lumière sans ombre ? Où est-il ? — Montrez-le-moi ! — Est-ce le misérable qui porte le fardeau de dix, vingt, trente années d'iniquités sans en être accablé ? Est-ce cet hypocrite inconscient qui, caché sous le masque d'une certaine vertu sociale, s'étonnerait d'être appelé pécheur, lui, l'honnête homme, le saint de cette église tumultueuse, dissipée, scandaleuse qu'on appelle le monde ? Est-ce cet être frivole qui papillonne autour de tous les plaisirs, et s'évapore dans le vide de toute pensée, de toute aspiration, de tout acte sérieux ? Est-ce vous, chrétiens, vous que la foi éclaire et ramène chaque jour à l'examen de vos innombrables misères ? Certes, vous n'oseriez pas dire : " Mon cœur est sans tache et pur de tout péché : *Mundum est cor meum, purus sum a peccato*, car qui peut dire cela : *Quis postest dicere ?* " Mais, tout en faisant l'aveu général de vos fautes, ne vous abusez-vous pas sur leur gravité ? Combien que vous couvrez d'un voile officieux, pour ne pas voir à fond votre misère ? Que de pensées vous échappent ! Que de désirs jaillissent des incendies cachés qu'allume votre imagination et que vous perdez de vue ! Que d'actions qui, sans être des crimes révoltants, offensent le droit de Dieu, et contre lesquels il se prépare des recours sévères ! Que de grâces tombent sur vos cœurs endurcis et sont bientôt, semences stériles, dévorées par les sollicitudes de la vie ! Et avec cela vous vivez tranquilles, contents du présent, confiants dans l'avenir, comme si le présent rempli de prévarications n'était pas un danger pour votre avenir.

Mais que le monde se trompe, que vous vous trompiez, vous-mêmes, c'est tant pis pour le monde et tant pis pour vous. Dieu, lui, ne se trompe pas. Il voit clair dans vos vies, mieux que vous ne voyez clair dans les fragiles miroirs qui vous renvoient vos traits et vous révèlent les ravages trop regrettés des années ; mieux que le savant ne voit clair dans ces admirables instruments qui étendent la puissance du regard, et trahissent la présence des êtres jusque-là protégés contre les avidités de la science sur leur petitesse ou leur éloignement. Dieu ! sa vive lumière entre jusqu'à l'intime division de la chair et de l'esprit. Sa justice n'a pas besoin, comme la justice humaine, de police qui l'aide

dans ses recherches, ni d'agents qui multiplient sa vigilance aux lieux où se fait le mal, mais son regard triomphe de tous les mystères. D'un même coup d'œil, il embrasse les espaces et "scrute les reins et les cœurs." Le monde de l'intelligence, le monde de la volonté, le monde des passions, il les a explorés en un instant. En un instant, il s'est rendu compte des causes du péché et a fait la part de la préméditation, de la malice, des surprises, des illusions et de la faiblesse. En un instant, il a apprécié la moralité de nos actions ; car sa mesure n'est pas douteuse, comme est douteuse la mesure donnée à la justice humaine par les législations que fabriquent les pouvoirs, comme est douteuse la mesure donnée à notre justice privée par les caprices de l'opinion et l'aveuglement de nos instincts. Sa mesure, c'est lui, c'est son être incapable. Il compare toute action à son infinie sainteté et, en un clin d'œil, il a décidé qu'elle est bonne ou mauvaise. En un clin d'œil aussi, il connaît le nombre de nos fautes. N'est-ce pas lui qui compte l'immense armée des étoiles et les appelle par leur nom ? *"Qui numerat multitudinem stellarum et omnibus eis nomina vocat."* Ce qu'il fait dans les vastes profondeurs du monde, ne le fera-t-il pas dans les étroites limites de notre vie ?—Cachez-vous à tous les regards, abusez-vous vous-mêmes sur votre valeur personnelle, vous ne fuirez pas la justice de Dieu, vous ne la tromperez pas. Elle saura bien suivre les chemins tortueux que parcourent vos iniquités déguisées par l'aveuglement ou l'hypocrisie. Elle les arrêtera au passage et leur dira :—Toi tu t'appelles orgueil, toi ambition, toi amour-propre, toi envie, toi égoïsme, toi fol amour, toi mollesse, toi sensualité, toi cupidité, toi vol, mensonge, impureté, haine, violence. Toi, je t'ai vue mille et mille fois, quand personne ne te voyait. Fuyez comme des ombres, rampez comme des serpents, multipliez-vous à l'infini, si vous le pouvez ; je vous vois, je vous connais, je vous mesure, je vous compte, je vous juge. Dites-moi, Messieurs, ne vous est-il pas arrivé d'avoir peur de certains yeux tellement pleins de lumière qu'ils semblaient vouloir entrer jusqu'au fond de votre âme ? Vous étiez troublés de leur éclat et de leur fixité ; mais que serait-ce donc si vous voyiez fixé sur vous, en ce moment, l'œil clairvoyant de la justice divine ?

Vous oubliez cette clairvoyante justice parcequ'elle vous laisse tranquilles dans vos péchés ; mais, je vous l'ai dit tout à l'heure, elle saura bien vous atteindre un jour.

On peut exploiter le temps contre les actions qu'intente la justice humaine. Quelques années suffisent pour prescrire ; après quoi, toute juridiction se trouve désarmée. Même après qu'elle a jugé, le temps est encore au service des criminels au cas où ils veulent périmer la sentence qui les condamne.

On peut échapper aux poursuites de la justice humaine, car les sociétés, en se partageant l'espace, ont circonscrit les vengeances du droit. La justice chasse à outrance un criminel et voilà que tout à coup elle s'arrête, retourne sur ses pas l'oreille basse et l'œil consterné. Qu'a-t-elle vu qui l'épouvante et la mettre en déroute ?

— Rien : un chemin, un fossé, un ruisseau, un tout petit bras de mer. Que ne va-t-elle toujours ? — Impossible ! C'est une frontière ; et pour ramener les coupables en deçà de cette frontière, elle n'a pas toujours à son service des mandats d'extradition.

On peut intimider et séduire la justice humaine. La force, même lorsqu'elle n'agit que par une sourde pression, obtient souvent des faveurs que le droit réclame en vain. La richesse a des appâts auxquels la cupidité se laisse prendre et la parole des artifices qui parviennent à obscurcir l'évidence. N'a-t-on pas vu des hommes si influents et si forts qu'ils savent se mettre audessus de la justice ? — Têtes couronnées, hommes de pouvoir, favoris des dieux de ce monde, rassurés par l'impunité qui leur est promise et abusant de tous les prestiges pour se mieux satisfaire et se mieux remplir d'iniquités, vivantes et douloureuses exceptions qui scandalisent le peuple, provoquent ses sourds grondements et préparent ses violences.

Mais laissez faire ; Dieu est le maître, il n'est pécheur au monde qui puisse échapper à sa souveraine et indéfectible justice.

Le temps est à lui ; c'est lui qui l'a fait, c'est lui qui le donne ; tant pis pour les misérables qui en abusent. Sa justice ne se désaisira jamais du droit de vengeance qu'elle a acquis contre eux. Elle possède chaque instant des heures qui s'écoulent ; à chaque instant elle peut agir et se manifester : "*Justitia Domini perpetua est.*" Prescrire contre elle est impossible, périmer ses sentences, plus impossible encore, car elle prononce en face de l'éternité, et l'éternité lui appartient : "*Justitia tua, justitia in æternum.*"

L'éternité est à elle et aussi l'immensité. Dieu possède tous les mondes et les remplit de sa présence. Son immensité confond toutes les frontières et met à sa portée tous les criminels. Eussent-ils assez de force pour escalader les cieux et parcourir en fuyant les astres qui s'y meuvent, un jour cette course désespérée serait subitement close et les cieux annonceraient la justice de ce grand Dieu : "*Annuntiabun cæli, justitiam ejus.*"

Rien ne peut l'intimider, rien ne peut le séduire. Sa nature tranquille ne connaît pas les orages qui nous ébranlent. Quand il s'assied pour prononcer ses sentences, la justice toute seule soutient et protège son trône : "*Justitia et judicium correctio sedis ejus.*" Point d'emportements qui faussent les témoignages, point de ruses qui égarent notre défense, point de discours habilement ourdis et émus à dessein qui embrouillent la cause au profit de ses vues, mais un seul mot : "Sois béni ! sois maudit !" C'est la conclusion calme et irréformable de tout ce qu'il a vu dans notre vie, et qu'il nous montre avec une évidence dans laquelle il n'y a rien à reprendre.

Qui oserait le menacer ? — Sa puissante nature est à l'abri de tous les attentats. On ne peut rien lui enlever de ses perfections et de sa vie, puisque toute vie et toute perfection relève de lui. Tout tremble à son approche, toute force devient faiblesse devant lui, toute violence s'apaise sous le feu de son regard.

Pour le séduire, on ne peut lui offrir aucun bien dont il ne soit

déjà l'inépuisable source. On ne peut feindre à ses yeux l'unique beauté qui le touche : la beauté de la vertu dont il est le type suprême. On ne peut rien dire qu'il ne le sache avant que la pensée qu'on exprime ait été conçue. A son tribunal, il fait parler les actions. On n'entend dans son jugement que le langage muet des choses qu'il met en lumière. Personne n'est tenté de produire ni excuse, ni explications, ni prières, tant ses démonstrations sont claires pour tout le monde. Un seul bruit retentit : celui de ses sentences.

Les personnes augustes et inviolables, que les timidités de la justice humaine ont entourées d'un respect hypocrite ou d'un silence plein d'angoisses, doivent s'attendre, de sa part, à d'effroyables représailles. S'il a quelque considération pour leur grandeur ce sera à la manière du roi Canut. Sans cesse occupé du bonheur de ses sujets, il allait partout rendant la justice. Or, un jour, on amène devant lui une bande de voleurs qui, depuis longtemps dévastaient les campagnes et troublaient la paix des paysans. Après avoir entendu le récit de leurs brigandages, il les condamna tous à être pendus. Mais, sire, dit un courtisan (il y en a partout, même auprès des saints), sire, dit le courtisan, vous ne savez peut-être pas qu'il y a parmi ces malfaiteurs un homme de la plus haute famille de votre royaume. Est-ce que vous ne ferez pas pour lui une exception ? Que ne le disiez-vous plus tôt, s'écrie le roi Canut. Certainement que je veux faire une exception pour un si noble sang. Allez vite aux exécuteurs, et, si les autres ont une potence de quinze pieds, que cet illustre brigand en ait une de trente. Et voilà comment Dieu prendra en considération la grandeur humaine. Sous sa main implacable, " les puissants seront puissamment tourmentés : *Potentis potenter tormenta patientur.* " — " Dieu y regardera à deux fois avant de nous damner, " disait un noble fanfaron du dernier siècle. Il avait raison, mais pas selon son idée, si Dieu y regardait à deux fois, ce serait pour que ceux qui ont abusé du prestige de leur position, afin de faire le mal avec plus de sécurité et d'impudence, fussent damnés de la bonne façon : *Potentis potenter tormenta patientur.*

Pécheurs qui m'écoutez, vous voilà en face de la clairvoyante, souveraine et indéfectible justice de Dieu ! N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il fallait joindre à la honte la crainte et le tremblement ? Vous vous êtes fait une ennemie qui ne perd pas de vue vos nombreuses fautes, et qui se vengera un jour de la patience avec laquelle elle vous a supportés, en vous plongeant dans un abîme de honte et de terreurs éternelles, dans l'extrême et irrémédiable misère de la damnation. Alors il ne sera plus temps de crier : Pitié ! Pitié ! — C'est maintenant qu'il faut, selon le conseil du Sauveur, vous arranger avec votre ennemie, puisqu'au terme du voyage les accommodements deviendront impossibles. Dites donc : Seigneur, faites-moi connaître aujourd'hui mes fautes, pour que vous n'ayez rien à me révéler plus tard ! Seigneur, faites-moi me juger sans déguisement et sans feinte, pour que vous n'ayez pas à redresser mon jugement ! Seigneur, faites moi me juger sans pitié,

pour que vous n'avez plus de recours contre ma vie coupable ! O justice ! soyez mon ennemie dans le temps, tant que vous voudrez, mais épargnez-moi dans l'éternité. J'ai honte de moi-même et je tremble devant vous. Augmentez ma honte, augmentez ma crainte c'est le commencement de la sagesse qui doit régénérer mon âme. O Dieu, ayez pitié de moi ! *Miserere mei Deus !*

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

TEMOINS

QUESTION.—Les femmes peuvent-elles être témoins dans les actes reçus devant notaires ?
Une femme.

RÉPONSE.—Depuis le statut de Québec de 1893, 56 Victoria, chapitre 39, sanctionné le 27 février 1893, les femmes majeures, mariées ou libres, peuvent être témoins dans les actes notariés.

Les témoins, dit ce statut, peuvent être de l'un ou de l'autre sexe et doivent être âgés d'au moins vingt et un ans, sains d'esprit, n'être pas intéressés dans l'acte, ni être morts civilement, ni réputés infâmes en loi. Les aubains et les femmes sous puissance de mari (excepté celles des notaires recevant l'acte), peuvent servir de témoins aux actes notariés.

Il y a une exception importante à cette règle. Les femmes ne peuvent pas servir comme témoins dans les testaments authentiques ou notariés. C'est la disposition expresse de l'article 844 du code civil et cette disposition est confirmée par la nouvelle loi.

Lorsqu'il s'agit du testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre, le code civil est moins sévère. En vertu de l'article 851 les femmes peuvent servir de témoins dans ce testament.

QUESTION DE RESPONSABILITE

ACTIONS.—FAUX RAPPORTS.

En France une cour de justice a jugé il n'y a pas longtemps :

Que les administrateurs des sociétés sont responsables envers les actionnaires qui ont été déterminés à l'achat de titres de ces sociétés par leurs agissements illicites, la publication de comptes-rendus mensongers et la distribution de dividendes fictifs.

NOTE.—Dans l'espèce il s'agissait des administrateurs de la société des Métaux. Leur conduite *illégal*e avait déterminé plusieurs personnes à acheter des titres de la société à la veille de sa déconfiture.

Voici un article relatif à ce jugement publié dans *L'Univers*.

LA SOCIÉTÉ DES MÉTAUX

La première chambre du tribunal civil, présidée par M. Baudouin, a rendu une série de jugements dans divers procès intentés aux anciens administrateurs de la société des métaux par des actionnaires qui se plaignent d'avoir été, quelque temps avant la déconfiture, déterminés à l'achat des titres de cette société par leurs agissements illicites, publication de comptes-rendus mensongers et distribution d'un dividende fictif. Il admet, en principe, la responsabilité des administrateurs, sauf au regard de quelques demandeurs qui ont agi manifestement en vue de spéculer sur les fluctuations des cours. Mais il limite les conséquences de cette responsabilité en n'allouant aux parties lésées que la moitié des sommes consacrées par elles à leurs achats de titres.

Puis il a réparti ces dommages entre les administrateurs selon le degré de responsabilité de chacun.

La part de MM. Secrétan et Laveyssière s'élève aux 24736⁰⁰.

QUESTION D'ENREGISTREMENT

QUESTION.—Un registrateur a-t-il le droit d'exiger, quand on lui produit une quittance consentie par des héritiers légitimes, pour faire décharger une hypothèque créée en faveur de leur auteur décédé, un acte de déclaration d'hérédité d'après l'article 2098 du C. C. et l'enregistrement de cet acte de déclaration, avant d'opérer la radiation de l'inscription dont il est question dans la quittance ?

Et est-ce que, dans tel cas, il ne suffit pas que la mainlevée donnée par les héritiers soit appuyée d'actes constatant les droits et qualités des héritiers, tels qu'acte de notoriété, certificat de propriété extrait d'inventaire, sans exiger l'enregistrement d'un acte de déclaration d'après l'article 2098 du C. C.

Un notaire.

REPONSE.—L'enregistrement de la déclaration ordonnée par l'article 2098 du code civil n'a pour but que de constater la transmission des immeubles. C'est pour établir dans les livres du bureau d'enregistrement la filiation des titres concernant la propriété, c'est-à-dire la chaîne non interrompue des titres de cette même propriété. Il ne doit pas y avoir de lacunes dans cette transmission ou du moins dans la constatation de cette transmission. Ce n'est pas la déclaration qui est le titre de la propriété. Cette déclaration constate simplement que la transmission de la propriété d'un immeuble a eu lieu.

Puisque la déclaration de l'article 2098 ne concerne que les immeubles, il suit naturellement qu'elle est inutile lorsque la succession ne possède pas d'immeubles.

Dans le cas dont il vient d'être parlé, c'est-à-dire dans le cas où il n'y a pas d'immeubles il s'agit soit d'une succession *ab intestat*, soit d'une succession *testamentaire*. S'il s'agit d'une succession *ab intestat*, il suffit — pour que le registrateur soit tenu de faire la radiation, — de produire, avec la quittance, l'extrait mortuaire ou *acte de décès* du créancier et les documents qui établissent la qualité des héritiers. Le registrateur a droit de garder ces documents dans les archives de son bureau mais il n'a pas le droit d'en exiger l'enregistrement. Pour pouvoir obliger le registrateur à radier s'il s'agit d'une succession testamentaire il faut le mettre en possession du testament et de l'extrait mortuaire du créancier. Il n'a pas le droit d'exiger que le lé-

gataire fasse enregistrer ces documents. Néanmoins si le légataire ne veut pas déposer le testament dans les archives du bureau d'enregistrement, le régistateur peut en exiger l'enregistrement.

En résumé je réponds à vos questions :

1° Que le régistateur dans le cas où il n'y pas d'immeubles dans une succession n'a pas le droit d'exiger la production et l'enregistrement d'une déclaration dans le sens de l'article 2098 du code civil. La partie de cet article qui concerne la transmission par testament ou par succession *ab intestat* n'a en vue que les immeubles.

2° Que le régistateur est obligé, dans ce cas, de radier sur la simple production de la mainlevée ou de la quittance accompagnée de la production et du dépôt dans les archives de son bureau des divers documents que vous mentionnez ou d'autres documents ayant le même effet.

NOTE.—Dans l'intérêt des lecteurs qui n'ont pas le code civil, je reproduis ici la partie de l'article 2098 (1) relative à la déclaration de décès etc.,

Toute transmission d'immeuble, par testament, doit être enregistrée, soit par transcription ou par inscription, avec une déclaration de la date du décès du testateur et la désignation de l'immeuble.

La transmission, par succession, doit être enregistrée au moyen d'une déclaration énonçant le nom de l'héritier, son degré de parenté avec le défunt, le nom de ce dernier et la date de son décès, et enfin la désignation de l'immeuble.

(De la *Croix*)

ECHOS RELIGIEUX

UNE DÉCISION IMPORTANTE

Le Conseil d'Etat italien, toutes sections réunies, a rendu un arrêt d'une grande portée.

Un homme de bien avait fondé et doté une salle d'asile sous la condition expresse que l'établissement devait être dirigé par des sœurs d'une Congrégation déterminée.

L'autorité administrative avait refusé l'autorisation en alléguant que la fondation était contraire à la loi sur les Ordres religieux. Mais le Conseil d'Etat cassa cet arrêt et statua que les corporations libres avaient parfaitement le droit d'accepter des donations, même quand elles n'avaient pas le caractère de personnalité juridique.

Le Conseil d'Etat italien va-t-il donner des leçons de justice au Conseil d'Etat français.

LA DANSE AU XIX^E SIÈCLE

Par le Vicomte de **

In-12..... \$0.20

(1) Il s'agit du nouvel article 2098 devenu l'article 5383 des Statuts Refondus du Québec.

MOIS DE SAINT JOSEPH

Composé de trois neuvaines et un triduum, pour tous les jours du mois de mars.
Par le R. P. Al. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus,

Neuvième édition.— 1 vol. in-18..... \$0.63

OUVERTURE DU MOIS DE SAINT JOSEPH

(LA VEILLE DU 1^{er} MARS)

*Protector est omnium sperantium
in se.*

Il est le protecteur de tous ceux
qui espèrent en lui. (Ps. xvii, 31.)

Comme les enfants de Marie aiment à célébrer les fêtes de leur mère, et le beau mois qui lui est consacré, ainsi les fidèles serviteurs de saint Joseph s'empressent de lui témoigner leur profonde et respectueuse tendresse, et de recourir à sa puissante protection, non-seulement dans ses principales solennités, du 19 mars et du Patronage, mais encore pendant un mois entier, dont tous les jours deviennent ainsi pour eux des jours de fête et de grâces.

Nous viendrons donc tous les soirs au pied de ses autels, pour étudier ses vertus, méditer sur la gloire de ses privilèges, et nous apprendrons à le prier avec plus de confiance, en lisant le récit des prodiges obtenus par tous ceux qui ont imploré son secours.

Si vous ne pouvez faire tous les jours cette lecture, et les prières qui doivent l'accompagner, dans un sanctuaire spécialement consacré à saint Joseph, je vous conseille d'avoir un petit oratoire, ou du moins une statue, une image de ce bon saint, que vous regarderez de temps en temps; et je vous promets qu'il y aura, dans ce regard pieux, une grâce singulière et pleine de douceur pour vous.

Nous commencerons aujourd'hui par une considération générale sur la protection de saint Joseph. Le but de cette première méditation est de nous porter à une confiance sans bornes, car il ne peut laisser sans secours ceux qui espèrent en lui... *Protector est omnium sperantium in se.*

J'avertis une fois pour toujours que ce texte, ainsi que la plupart de ceux qui seront cités dans la suite, ne doivent s'entendre directement que de Dieu, seul tout-puissant, en qui seul nous devons mettre toutes nos espérances; mais rien n'empêche que nous ne les appliquions, soit à Marie mère de Dieu, soit à saint Joseph, qui ont tant de crédit auprès du Seigneur.

Voici maintenant toute la pensée du premier exercice: Pour mériter notre confiance, il faut qu'un protecteur ait ces deux qualités essentielles, la puissance et la honte; sans cela notre espérance serait vaine, et nous ne pourrions rien attendre de lui. Supposez, en effet, à un homme autant de puissance que vous

pouvez l'imaginer, donne-lui tous les trésors, tous les titres possibles, c'est en vain que vous aurez recours à lui, s'il manque de bonté, de bienveillance, pour vous ; il méprisera votre prière et vous laissera dans l'abandon. Donnez-lui, au contraire, toute la bonté que vous voudrez, supposez qu'il vous porte le plus tendre intérêt ; il sera profondément touché de vos larmes, il vous plaindra sincèrement ; mais s'il n'a pas de puissance, s'il manque de crédit, sa pitié sera toujours vaine et stérile et sa bonne volonté absolument inefficace. Il faut donc ces deux conditions encore une fois : puissance et bonté.

Aussi, voyez comme l'Eglise même, dans presque toutes ses prières, se plaît à nous rappeler ces deux attributs de Dieu, ou de sa glorieuse Mère, pour exciter la confiance dans notre cœur. La plupart de ses oraisons commencent par ces mots : *Omnipotens et misericors Deus !*... Dieu tout-puissant et plein de miséricorde, écoutez-nous, ayez pitié de nous ... et dans les belles litanies de Lorette : *Virgo potens, Virgo clemens, Vierge puissante, vierge pleine de bonté, priez pour nous.*

Eh bien, nous allons prouver que saint Joseph possède éminemment ces deux qualités d'un protecteur sûr et vraiment utile : 1° la puissance, et 2° la bonté.

1° La puissance d'abord. Mais Dieu seul est puissant, direz-vous ! Sans doute : c'est le nom de Dieu même, parce que c'est le premier et le plus essentiel de ses attributs de gloire : *Omnipotens !* le Tout Puissant. Mais le Seigneur ne peut-il pas communiquer une partie de ce pouvoir suprême, une portion de ce souverain domaine des cieux, comme les rois de la terre, qui abandonnent et laissent à ceux qu'il veulent honorer, une partie de leur autorité ? Ainsi les ministres dans l'Etat, les généraux dans l'armée, les préfets dans la province peuvent ordonner, commander et gouverner même sous leurs ordres. Ne les voit-on pas tous les jours distribuer des grâces et des faveurs, sous le regard et sous la dépendance du prince ?

Cela est juste, et nous disons aussi avec raison que la Mère de Dieu, la sainte et immaculée Vierge Marie est puissante et toute-puissante même dans le ciel : *omnipotentia supplex*, mais toute-puissante par sa prière, à laquelle Dieu ne peut rien refuser. Voyez la différence : Dieu est tout-puissant par sa volonté, son empire, il commande en maître ; Marie est toute puissante par sa prière, sa tendresse, son amour, elle demande en mère. Tout ce que Dieu veut se fait, tout ce que Marie désire lui est accordé : *omnipotentia supplex*. — Un saint docteur n'a pas craint même de dire que Dieu avait en ce sens partagé son empire avec elle, il lui a gardé le haut domaine, la force, la justice, mais il lui a cédé la grâce, les miséricordes, et dans cette partie du royaume, Marie à la toute-puissance ; elle peut tout.

Eh bien, après cette Vierge très pure, c'est saint Joseph qui d'abord a le plus de droits à cette autorité ; et qui, de fait, a obtenu le plus de faveurs auprès de Dieu. C'est lui qui a le plus de crédit et de puissance. Pourquoi ? Parce que tous les autres

peuvent être les serviteurs fidèles, les amis du Roi des cieux, mais seul il a été, il est le gardien, le père nourricier de Jésus ; seul il a été le protecteur même de son Dieu, alors que ce Dieu était sur la terre ; et il est impossible que ce Dieu l'oublie dans le ciel. Autrefois Joseph parlait avec une autorité réelle, et Dieu lui obéissait : *erat subcélitus*. Aujourd'hui il parle encore, il exprime un désir, il prie, et ce même Dieu s'empresse d'accorder tout ce que son Père lui demande.

Cette vérité est incontestable. Mais il y a dans l'exercice de ce pouvoir extraordinaire de saint Joseph au ciel, il y a, dis-je, une remarque particulière et des plus intéressantes à faire pour ses fidèles serviteurs ; et j'ai hâte de le dire au premier jour de nos exercices : Il est certain que l'on peut partout et en tout temps recourir à sa protection, mais c'est surtout aux jours de ses fêtes qu'il semble vouloir être invoqué, et qu'il aime à faire éclater les merveilles de sa puissance. On dirait qu'en ces jours de grâce, le Seigneur Jésus lui rend tous les droits qu'il avait autrefois sur la terre, et qu'il le constitue de nouveau non-seulement son trésorier, mais le maître de tous ses biens et de toutes ses richesses : *omnis possessionis suæ*. C'est principalement dans ses pieuses solennités que Jésus semble nous dire d'aller à Joseph : *ite ad Joseph...* Il vous donnera tout ce que vous demanderez ; faites seulement ce qu'il vous dira.

Nous avons deux preuves certaines de ce fait ou plutôt de cette importante observation : l'autorité des Saints, et le témoignage même de l'expérience. Nous nous bornerons à rappeler ce que sainte Thérèse affirme. Jamais elle n'a invoqué ce puissant protecteur sans obtenir ce qu'elle avait demandé. C'est même sur les paroles de cette grande sainte que l'on a composé la prière dite le *Memorare* de saint Joseph, comme on s'est servi des paroles de saint Bernard, pour faire la prière des miracles, le *Memorare* de la sainte Vierge. Toujours efficace, cette prière à saint Joseph a surtout une puissance merveilleuse, aux jours de fêtes de notre bon protecteur.

Combien d'âmes pieuses, après avoir fait avec dévotion le mois de saint Joseph, après s'être préparées par une simple neuvaine à célébrer sa fête, le 19 mars, ou le jour de son Patronage, le troisième dimanche après Pâques, ont éprouvé les effets les plus touchants de ce pouvoir extraordinaire ! Nous aurons l'occasion d'en citer bien des traits, dont nous avons pu nous-même constater l'authenticité, dans les *Annales de l'Association de la bonne Mort*, établie dans notre église de Jésus, à Paris. Il n'y a pas d'années que le directeur de cette pieuse confrérie ne reçoive une foule de lettres qui rapportent ces merveilles, à l'occasion de la neuvaine solennelle qui se fait dans cette chapelle. Déjà le P. Patrignani, dans un ouvrage célèbre sur la dévotion à saint Joseph, avait raconté de semblables prodiges, et prouvé cette puissance merveilleuse de saint Joseph, aux jours de ses fêtes ; et chose remarquable, tous ces miracles, comme ceux de Jésus lui-même, comme ceux de Marie sont toujours des grâces, des bienfaits

singuliers ; en un mot, il ne montre son pouvoir que pour faire du bien, sa puissance ne se révèle que par des actes de bonté : c'est ce que nous allons méditer dans la seconde partie de cet exercice.

II. Bonté de saint Joseph. — Il semble que ce soit le caractère même de ce grand saint et de ses œuvres. Aussi partout maintenant on ne l'appelle plus que le *bon saint Joseph* ! ... Gloire incomparable et qui n'est partagée que par la sainte Vierge Marie, sa glorieuse épouse. Comme dans notre belle et sainte langue française, je dis sainte, parce que venue après la foi, et formée par le christianisme, elle en a les inspirations, les lumières et les sentiments, comme nous disons le *bon Dieu*, en parlant de Jésus-Christ Notre-Seigneur, sans jamais séparer ce touchant attribut de sa divinité, comme nous disons la *bonne Mère*, en parlant de la Vierge toute-puissante et immaculée, ainsi dans un langage simple et familier, sans doute, mais aussi sublime que touchant, nous disons : le *bon saint Joseph* ! Il faut demander cela au *bon saint Joseph* !

Aussi bien, tous ses miracles, disions-nous, comme ceux de Jésus et de Marie, sont des actes de compassion et des traits d'une bonté admirable. Quiconque à lu l'Évangile avec attention aura été singulièrement frappé de ce caractère des œuvres de Jésus-Christ et de tous ses prodiges. Il ne peut rien refuser de ce qu'on lui demande. Il suffit de pleurer devant lui, de montrer une souffrance, son cœur est touché. Il fait des miracles à chaque pas, mais on dirait qu'il ne fait ces miracles que par amour, plutôt même que pour prouver sa divinité.

Tel est aussi le caractère des prodiges opérés par la sainte Vierge, et c'est ce que ne peuvent ignorer ceux qui ont lu les annales de ses plus beaux sanctuaires, et considéré avec attention les *ex-voto* qui couvrent les murailles de ses temples, ou que l'on voit suspendus au-dessus de ses autels. On n'a d'ailleurs, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler les noms bénis que la reconnaissance lui a donnés partout dans ses pèlerinages célèbres ; ils indiquent assez la nature des grâces qu'on lui demande, et que l'on y obtient chaque jour. C'est Notre Dame de Paix, de Consolation, de Délivrance, de la Garde, de Bon-Secours... Elle est puissante sans doute, mais surtout elle est bonne, douce et clémente, c'est la *bonne Mère*.

Eh bien, tel aime à se montrer notre glorieux protecteur et père, saint Joseph. Il ne peut résister à la prière des âmes qui souffrent ; son cœur est sensiblement touché à la vue de nos peines, et les prodiges se multiplient à ses saints autels.

Déjà, pour augmenter la foi et la confiance dans l'âme du pieux lecteur, nous avons indiqué la raison générale et les preuves de ce double caractère de puissance et de bonté dans notre saint patron. Ce sont les titres qu'il a reçus du ciel, et ses relations intimes avec Dieu, ses mérites personnels enfin, et ses vertus incomparables.

Il ne s'agit donc plus pour nous que de nous attacher désormais

à montrer les caractères particuliers et les traits les plus frappants de cette protection ; en un mot, et comme on parle maintenant, les *spécialités* des grâces que nous pouvons demander à saint Joseph, et que nous devons espérer dans ce mois béni et le jour de sa fête.

Or, nous dirons dès aujourd'hui, avec plusieurs auteurs qui ont parlé de ce sujet, que le trait le plus singulier de la dévotion à saint Joseph, c'est qu'il n'y a personne qui ne puisse recourir à lui, et qu'il n'y a pas de grâces qu'on ne puisse lui demander, parce que sa puissance ne saurait avoir des bornes, et qu'il est bon pour tous ceux qui l'invoquent avec confiance. Tandis que le Seigneur semble n'avoir accordé à ses plus grands saints qu'une faible partie de ses dons célestes, il a laissé la garde et la distribution même de tous les trésors à saint Joseph, et il ne peut rien lui refuser.

Et cependant, nous dirons aussi qu'il y a des âges, des positions auxquelles il semble que saint Joseph s'intéresse encore avec plus de bonté. Nous parlerons de certaines conditions qu'il paraît accueillir et en quelque sorte favoriser avec plus d'empressement ; nous prouverons qu'il y a des grâces que l'on est en quelque sorte encore plus sûr d'obtenir de lui, et nous chercherons ainsi à augmenter la confiance dans les cœurs, et la ferveur de la prière. Nous nous proposons de traiter tous ces sujets et de donner ces preuves dans une série d'instructions particulières sur la fin du mois, dans la neuvaine des patronages.

Donc, aujourd'hui même, mon cher lecteur, qui que vous soyez, et quels que soient les besoins de votre âme, priez avec amour, et ne doutez pas que saint Joseph ne puisse et ne veuille vous exaucer. Il est puissant au ciel, il est bon envers tous ceux qui espèrent en lui : *protector est omnium sperantium in se.*

Vous terminerez cet exercice par la récitation du *Souvenez-vous* à saint Joseph.

OUVRAGES D'OCCASION

DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE

Par M. l'abbé BERGIER

6 vol in-8, net..... \$9.00

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN

TRADUITE EN FRANÇAIS - ET ANNOTÉE

Par F. LACHAT

Renfermant le texte latin avec les meilleures commentaires

16 vol. in-8, net..... \$16.00

DÉVOTION À SAINT JOSEPH

MOIS DE SAINT JOSEPH

OU
MÉDITATIONS PRATIQUES

POUR
CHAQUE JOUR DU MOIS DE MARS
Avec pratiques, exemples et prières

Par M. l'Abbé BERLIOUX

1 vol. in-18..... \$0.35

Le Parfait Manuel de Saint Joseph

A L'USAGE

DE SES DEVOTS SERVITEURS

Par M. le Chan. BONACCIA

1 vol. in-18 de 621 pages..... \$0.75

LES GLOIRES DE SAINT JOSEPH

NOUVEAUX EXERCICES

MÉDITATIONS, PRATIQUES ET PRIÈRES POUR

CHAQUE JOUR DU MOIS DE MARS

Par M. l'Abbé BOISSIN

1 vol. in-18..... \$0.38

SAINT JOSEPH

EPOUX DE LA VIRGE MARIE

NOUVEAU MOIS DE MARS

Par le R. P. BOUFFIER

1 vol. in-18 de 476..... \$0.50

SAINT JOSEPH

PATRON DE LA BONNE MORT

OU NOUVEAU MOIS DE MARS

POUR

OBTENIR LA PERSÉVÉRANCE FINALE

Par R. P. HUGUET

1 vol. in-18..... \$0.38

Saint Joseph, ses Titres, ses Vertus

instructions aux enfants

M. l'abbé PRADEL

In-12..... \$0.63

ANNÉE MISERICORDIEUSE DE SAINT JOSEPH

Par le R. P. HUGUET

In-12..... \$0.63

Le Quart d'Heure pour St-Joseph

OU NOUVEAU MOIS DE SAINT JOSEPH

Par M. l'abbé LARFEUIL

1 vol. in-12..... \$0.63

L'AUREOLE DE SAINT JOSEPH

OU RECUEIL DES PLUS BEAUX PNEUMATIQUES

EN SON HONNEUR

PRÉCÉDÉ DE TRENTA ET UNE CONSIDÉRATIONS
POUR LE MOIS DE MARS AVEC DES NOTES
ET DES EXEMPLES

Par le R. P. HUGUET

1 vol. in-12..... \$0.88

POUVOIR DE SAINT JOSEPH

EXERCICES DE PIÉTÉ

ET

NOUVELLES MÉDITATIONS
POUR HONORER SAINT JOSEPH
PENDANT LE MOIS DE MARS ET CHAQUE
DE SES FÊTES

Par le R. P. HUGUET

1 vol. in-12..... \$0.38

SAINT JOSEPH

Avocat des Causes Désespérées.

NOUVELLES RELATIONS

DES

FAVEURS SPIRITUELLES

ET TEMPORELLES OBTENUES PAR LA TOUTE
PUISSANTE MÉDIATION DE CE GLORIEUX
PATRIARCHE

Par le R. P. HUGUET

1 vol. in-12..... \$0.50

MOIS DE SAINT JOSEPH

COMPOSÉ DE TROIS NEUVAINES

ET UN TRIDUUM POUR TOUTS LES JOURS DE MARS

Par le R. P. LEFEBVRES J.

1 vol. in-18..... \$0.63

Mois Consolateur de Saint Joseph

patron des âmes éprouvées

et protecteur de la sainte église

Mgr RICARD

1 vol. in-18..... \$0.40

ESTIE MOIS DE SAINT JOSEPH

PENSÉES PIÉUSES POUR LE MOIS DE MARS

Par l'auteur des PAILLETTES D'OR

5 cts chaq. 40 la douz. le cent. \$3.00

Travaux Manuels et Économie Domestique

A L'USAGE DES JEUNES FILLES

Notions très simples sur l'hygiène, l'habitation, l'alimentation, les soins du ménage, le blanchissage, les ouvrages de fantaisie, le raccommodage et la confection des vêtements, la culture d'un jardin. Ouvrage rédigé conformément au programme officiel, par Mme G. Schöfer, officier de l'Instruction publique, Inspectrice des écoles primaires de Paris, auteur de la Méthode de coupe et d'assemblage, et Mme Sophie Amis directrice d'école communale à Paris, auteur de plusieurs ouvrages d'instruction et d'éducation.

Septième Edition, Entièrement Refondue.—1 vol. in-12 relié..... \$0.90

SAVOIR-VIVRE DANS LA FAMILLE

Ce n'est pas trop s'avancer de dire que l'enseignement du savoir vivre doit commencer presque au berceau.

Ne laissez jamais aux jeunes enfants pousser ces cris discordants qui dérangent l'harmonie des cordes vocales et leur donnent un accent rauque et criard. Veillez sur vous-même et sur tous ceux qui approchent de vos enfants, afin de ne pas les habituer à un langage vicieux ; l'enfant comprendra aussi facilement un mot correct, qu'il n'aura pas plus tard la peine de supprimer de sa mémoire. Il ne faut pas les laisser se servir d'expressions triviales. Le grand mal est trop souvent de s'amuser d'un langage qui n'est pas à leur portée, et qui jure sur des lèvres enfantines.

Il n'est pas bon de rire de l'explosion des fureurs des enfants : plus tard il serait difficile de les en corriger.

L'enfant peut avoir de l'ordre tout jeune, si on le lui enseigne de bonne heure : qu'il range ses jouets quand il ne s'en sert plus ; qu'un peu plus âgé, on lui apprenne à plier ses vêtements quand il les quitte, à les soigner, à craindre les taches, à se tenir proprement, à se laver la figure et les mains, non seulement chaque matin, mais le soir avant de se coucher et toutes les fois qu'il en est besoin.

Il faut qu'un enfant soit poli avec tout le monde ; il doit souhaiter le bonjour chaque matin à ses parents, être complaisant avec ses frères et sœurs et ses petits camarades, ne jamais accepter un service sans remercier. A table, les enfants ne doivent pas parler haut, ils ne se mêleront pas à la conversation des grandes personnes, ils ne doivent pas non plus parler tout bas à quelqu'un en présence d'autres personnes. L'enfant a tout à apprendre : qu'il sache se moucher, éternuer ou tousser doucement, qu'il ne marche ni trop lourdement ni trop légèrement.

Au dehors, l'enfant doit être habitué à n'avoir besoin de rien : il n'est pas rare de voir que des enfants gâtés ne peuvent passer devant une pâtisserie sans avoir immédiatement faim ou soif. Lorsque la mère emmène avec elle ses enfants en visite, que ceux-ci ne demandent rien, qu'ils ne veuillent pas toujours qu'on s'occupe d'eux, qu'ils ne soient pas turbulents ; mais aussi que la mère fasse des visites courtes, afin de ne pas abuser d'une sagesse trop prolongée. Il serait bien préférable de les laisser à leurs jeux que de les immobiliser ainsi à son profit.....

PENSEZ-Y BIEN

OU RÉFLEXIONS SUR LES QUATRE FINIS DERNIÈRES.

Petit volume in-32 de 253 pages, relié..... \$0.25

(Suite)

CHAPITRE V.

Le Jugement.

Avez-vous jamais bien pensé

Que non-seulement il faut mourir, mais encore qu'après cela il faut être jugé ? C'est un article de foi : *Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium*. Au moment que l'âme se sépare du corps, elle est présentée au tribunal de la justice de Dieu pour y rendre un compte exact de toute sa vie, et pour y être jugée sans appel. Que cette vérité est terrible quand elle est méditée avec attention ! *Pensez-y bien*.

Mais, pour mieux comprendre combien ce jugement est terrible, il faut en examiner toutes les circonstances. La première chose à laquelle vous deviez faire réflexion, c'est cette solitude de l'âme au moment où elle est présentée au tribunal de la justice divine. Elle se voit seule avec Dieu son juge, ayant à soutenir tout le poids de sa majesté, toute la rigueur de sa justice, toute la pénétration de sa sagesse dans l'examen le plus sévère qui fut jamais, et dans l'attente formidable de l'arrêt décisif de son éternité, sans être assistée de personne qui puisse parler en sa faveur. Quelle surprise pour ce pécheur qui ne songeait qu'à satisfaire ses passions, de se voir cité devant Dieu lorsqu'il y pensait le moins, dépouillé de tous ses biens, privé de tous les plaisirs et de tous ces honneurs qu'il possédait sur la terre, sans qu'il lui reste la moindre marque de ses grandeurs passées ! Comme il change d'état, il change aussi de sentiments ; il juge tout autrement qu'il ne faisait autrefois, et il voit en un instant toute la suite de sa vie, depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui de sa mort, et, sans attendre le jugement de Dieu, il se condamne lui-même et toute sa conduite. C'est ce que vous devez faire maintenant. *Pensez-y bien*.

La seconde circonstance est l'examen sévère et la recherche exacte que Dieu fera de toutes vos actions. Il examinera tout le mal que vous avez fait commettre aux autres par vos discours et par vos mauvais exemples, ou par votre négligence à veiller sur ceux qui étaient sous votre conduite. Il examinera le bien que vous aurez manqué de faire et le mauvais usage des grâces que vous aurez négligées. Il n'y a pas jusqu'au bien même que vous aurez fait qui sera examiné. Toutes vos bonnes actions seront pesées au poids du sanctuaire, et telle que vous prenez pour un acte de vertu, vous paraîtra défectueuse. C'est pourquoi le saint

homme Job tremblait pour ses actions les plus saintes, parce que Dieu devait en être juge ; il appréhendait que Dieu ne trouvât de quoi le condamner dans les choses même qu'il produirait pour sa justification. Si vous êtes sage, prévenez la sévérité de cet examen, en vous examinant vous-même avec plus de soin, et vous jugeant avec plus de rigueur. *Pensez-y bien.*

HISTOIRE.

Saint Hubert, évêque de Liège, était si pénétré de cette terrible vérité, qu'étant à l'article de la mort, il répétait souvent à ses domestiques qu'il craignait fort la justice divine à laquelle il devait rendre compte de toute sa vie. " Car, leur disait-il, considérant d'un côté la perfection que demande mon ministère, et de l'autre le peu de rapport qu'il y a entre ma vie et la sainteté de mon état, et me voyant sur le point d'aller rendre compte des talents qui m'ont été confiés, je frémis dans l'appréhension qu'il ne me dise comme à ce serviteur négligent de l'Evangile : Lâche et infidèle, ne deviez-vous pas faire profiter les talents que je vous avais donnés ? Je vous avais confié mon troupeau ; c'est à vous de me répondre de tous ceux dont vous avez eu la conduite. " (*Mabillon.*)

Saint François de Sales étant malade à l'extrémité, le vicaire général de Lyon, qui l'assistait, lui dit que les plus grands saints avaient appréhendé la mort. François de Sales répondit qu'ils avaient eu bien raison ; et comme le vicaire général prononça les paroles du Sage : *O mort ! que ton souvenir est amer*, le saint prélat poursuivit, *à celui qui a mis son salut dans les richesses !* Peu après on l'entendit prononcer ces paroles : *Lavez-moi, Seigneur, de mon iniquité, et ôtez-moi mon péché. Mon Dieu, ajouta-t-il, venez à moi ou commandez que j'aille à vous ; tirez-moi de cette vallée de larmes, et je courrai à l'odeur de vos parfums.* En disant ces mots, il expira. (*Vie du saint, par Marsollier.*)

Si les plus grands saints, quoique enflammés des sentiments les plus sublimes de l'amour divin, redoutaient les jugements de Dieu, comment pouvez-vous vivre tranquille ? Avez-vous fait tout le bien que vous deviez faire ? L'avez-vous fait comme il fallait le faire ? Les péchés des autres ne sont-ils pas pour vous un sujet de crainte ? *Pensez-y bien.*

Mais surtout mettez-vous bien dans l'esprit que vous avez affaire à un juge à qui rien n'est caché. Il connaît jusqu'aux mouvements les plus secrets de votre cœur ; il sait toutes vos pensées, tous vos désirs, tous vos desseins. Quelque retiré ou caché, quelque obscur qu'ait été le lieu où vous avez commis l'iniquité, les lumières de Dieu, mille fois plus perçantes que les rayons du soleil, ont pénétré dans l'obscurité de ces lieux. Vous avez pu cacher votre péché aux yeux des hommes, mais non à la connaissance de Dieu. *Pensez-y bien.*

De cette connaissance que Dieu a de tous nos péchés, il s'ensuit qu'il sera impossible de lui rien déguiser, et que toutes les excuses seront inutiles, surtout ayant au dedans de vous-même un témoin irréprochable, je veux dire votre conscience. Eh ! que pourriez-vous apporter pour vous disculper ? Direz-vous que c'est faute de grâces que vous avez péché ? Dieu vous fera voir en détail toutes celles que vous aurez reçues, mais sans en faire aucun profit ; il vous représentera tous les bons avis, toutes les remontrances, tous les conseils que vous auront donnés vos amis, vos parents, vos confesseurs et ceux qui avaient soin de votre conduite. Direz-vous

que c'est que vous n'avez pas pensé à ces grandes vérités ? Bien loin de vous justifier par là, c'est justement ce qui servira à votre condamnation. Direz-vous que c'est la passion qui vous a entraîné et qu'il vous était impossible à votre âge d'y résister ? Dieu vous fera souvenir de tant de jeunes gens de votre qualité et de votre âge qui ont résisté courageusement au penchant qui les portait au mal aussi bien que vous. Qu'aurez-vous à répondre ? Vous serez le premier à vous condamner. *Pensez-y bien.*

EUGÉNIE ET MAURICE DE GUÉRIN

En écrivant ces deux noms en tête de ces pages, nous nous demandons vraiment s'il n'y a pas témérité de notre part à vouloir ajouter une pierre au monument élevé à la gloire de ces deux âmes sœurs, par de si nombreux et si habiles architectes.

On a tout dit, semble-t-il, sur le talent littéraire de Maurice et d'Eugénie ; qui n'a lu leurs lettres, qui ne connaît le journal de Mlle de Guérin et le cahier vert de son frère ! Aussi nous fussions-nous récusé, s'il se fût agi d'une étude littéraire ; mais, si beaucoup d'esprits cultivés se sont délectés en lisant les pages charmantes que de pieuses mains nous ont conservées, bien des personnes seraient aises d'avoir sur Eugénie et Maurice d'autres détails que ceux qu'ils nous ont laissés.

Cette tâche est celle du biographe ; tâche ingrate, car il doit s'occuper surtout des faits matériels dans des vies où toute la grandeur vient de l'âme. On l'a tenté déjà avec succès, mais en des livres qui comportent tous les développements, pendant que nous devons nous restreindre en des limites bien étroites.

Dans le département du Tarn,

non loin d'Alby, plus près encore de Gaillac, à une lieue du village de Cahuzac-sur-Vère, lorsqu'on a traversé le hameau d'Andillac, si l'on suit la route qui serpente dans la vallée du côté du Lentin, on voit se dresser sur une élévation des bâtiments massifs : un vieux château dont la façade est tournée vers l'orient et dont le faite est surmonté d'une tour. A ses pieds se déroule une prairie bordée de peupliers et de saules ; un ruisseau, qui ne tarit presque jamais, la fertilise de son limon et de ses eaux ; des bois couronnent les sommets voisins et la route pierreuse de Cordes, qui passe derrière le manoir, donne de l'animation au paysage par les contours gracieux de son cadre blanc.

C'est le Cayla. Eugénie de Guérin l'appelle : " Un grand désert vide ou peuplé à peu près comme était la terre avant qu'y parût l'homme, où on passe des jours à ne voir que des moutons et à n'entendre que des oiseaux." Elle y vécut quarante ans parmi des âmes incultes, dans les occupations les plus vulgaires de la vie domestique, et non seulement elle ne s'y appauvrit pas, elle ne s'y éteignit pas, mais elle sut donner à ce milieu,

si monotone et si dépourvu, la vie qui débordait de son âme : " La vie dans tous ses rayonnements et dans toutes ses applications ; la vie de l'imagination, la vie de l'intelligence, la vie du cœur, la vie de l'âme, la vie d'impression et la vie de réflexion, la vie sensible et la vie spirituelle, la vie solitaire et la vie de relation, la vie de recueillement et la vie d'action. C'était vraiment une âme vivante, prenant et donnant à toutes choses autour d'elle cette vie dont elle avait au plus haut degré le feu divin. " Feu sublime mais dangereux, il éclaire et réchauffe tout autour de lui ou dévaste et brûle son foyer et ses alentours, selon qu'il est sagement entre-tenu ou immodérément attisé.

Nature poétique, imagination ardente, cœur plein d'élans et affamé de tendresses, Eugénie de Guérin n'eût pu supporter les écrasements de la solitude, le prosaïsme de son existence, les retours désenchantés de son cœur, si elle n'eût été profondément chrétienne. C'est au pied de son crucifix qu'elle apprit à gouverner sa vie, c'est dans la prière qu'elle fit du devoir un maître implacable, mais aimé, auquel elle sacrifia tout sans hésiter. Le devoir, grand, sublime et doux au cœur des saints, brise notre faiblesse, ainsi que le marteau écrase le fer en retombant sur l'enclume. Aussi, parmi les meilleurs, que de cœurs meurtris vont à travers le monde quémander partout des consolations, traînent misérablement leur croix au lieu de la porter et laissent des lambeaux d'eux-mêmes à tous les angles du chemin ! On ne sait plus aujourd'hui avoir le courage du

sacrifice et surtout ce grand héroïsme de l'âme : la gaieté dans l'adversité. On subit la douleur, on n'ose pas la regarder en face ; pourtant ce mot de Mme Swetchine sera éternellement vrai : " Il n'y a, dit-elle, que deux futurs dont l'homme soit sûr : je souffrirai, je mourrai."

Eugénie de Guérin n'a pas eu de ces faiblesses, elle a passé à travers la vie, élevant son cœur au-dessus des misères humaines douce, gaie, dévouée, fille et sœur admirable, par-dessus tout grande chrétienne. Et Dieu, qui a pour ses saints des raffinements de bonté, lui a donné, avec la gloire immortelle de l'âme à laquelle elle aspirait, la gloire passagère de ce monde qu'elle a dédaigné de chercher : la gloire, cette brillante chimère, qui a tant de charme, à qui si souvent, dans nos premières ardeurs, nous sacrifions même le bonheur, et dont nous ne voyons la vanité que lorsqu'à grand-peine nous en avons dérobé quelques rayons.

Fixée dans le Languedoc, dès le commencement du 19^e siècle, la famille de Guérin, selon les vieilles chroniques, serait de race vénitienne. D'après Moréri, cette famille compte un grand nombre d'hommes marquants. L'histoire cite, entre autres, un chancelier de France, évêque de Senlis, que la reine Blanche mit à la tête de son conseil, vieillard d'âme fière et rude, qui a donné des preuves de courage et d'habileté, surtout à la bataille de Bouvines. Vertot parle de deux grands maîtres de l'ordre de Malte du nom de Guérin. On voit au Cayla le portrait de l'un de ces grands maîtres, Guérin de Montaigu,

nommé en 1206. Dans la notice généalogique qui avait été préparée par Eugénie, en vue de la publication des Œuvres de Maurice, il est fait mention d'un cardinal, d'un troubadour qui florissait à la cour d'Adélaïde de Toulouse, et d'un grand nombre d'officiers distingués dont les services sont attestés des signatures de nos rois.

En 1805, quand les églises se rouvraient et que le bruit glorieux des armes remplaçait les terreurs de l'échafaud, Joseph de Guérin et Gertrude de Fontenilles, mariés en 1801, accueillirent avec joie Eugénie leur troisième enfant ; Erambert et Marie, qui devaient survivre à leurs cadets, animaient déjà le manoir isolé. Les Guérin, persuadés de l'inutilité de tous les soins dans l'œuvre de l'éducation, s'ils ne se fondaient avant tout sur la religion, firent marcher de pair l'épanouissement de la raison et de la foi dans l'âme de leur fille. Elle puisa dans ce rare et précieux enseignement la vaillance d'âme et la sûreté de jugement qui la distinguèrent. Erambert contribuait à cette œuvre de formation, car, tandis qu'Eugénie commençait à connaître Dieu sur les genoux de sa pieuse mère, lui, dont l'épanouissement intellectuel précédait de quelques années celui de sa sœur, en répétant, comme un écho persuasif, ces premières leçons, semblait en faire retentir et articuler les mots à l'oreille et à la langue de l'aimable enfant. Eugénie recevait de l'amour d'Erambert ce que plus tard elle devait donner si surabondamment à Maurice.

Le 4 août 1811 vint au monde

Maurice, ce frère bien-aimé, ce fils de son cœur, ainsi qu'elle l'appela plus tard. Cette naissance fut la grande joie de son enfance. "Ce baptême, écrit-elle dans son journal, fut pompeux, plein de fêtes, plus qu'aucun autre de nous marqué de distinction. Je jouai beaucoup et je repartis le lendemain, aimant fort ce petit enfant qui venait de naître."

Dès son enfance, Eugénie témoignait la tendresse la plus dévouée à Maurice : on dut souvent lui faire violence pour la ramener à ses jeux. Une seule chose venait attédir parfois cette affection, c'était l'amour de sa mère que son cœur d'enfant lui représentait plus grand pour son frère que pour elle-même. "Je me souviens que tu me rendais quelquefois jalouse, que j'enviais les caresses, les bonbons, les baisers que tu recevais de plus que moi. C'est que j'étais un peu plus grande ; n'étais-tu pas son dernier et bien-aimé enfant ? et je ne savais pas que l'âge fit changer l'expression de l'amour et que les tendresses, ce lait du cœur, s'en vont vers les plus petits. Mais mon aigreur ne fut pas longue, et dès que la raison vint à poindre, je me mis fort à t'aimer, ce qui dure encore. Maman était contente de cette union, de cette affection fraternelle, et te voyant avec charme sur mes genoux, enfant sur enfant, cœur sur cœur, comme à présent, les sentiments grandis seulement."

La première communion de Mlle de Guérin eut lieu en même temps que celle des petits paysans du hameau, dans une nef étroite, au pied d'un autel pauvre, dans cette église de Ca-

huzac où l'âme de la jeune fille devait si souvent se désaltérer à la source de la grâce et de la paix. C'était au souvenir de ses impressions d'alors que bien des années après elle s'écriait : "Quelle douce et simple et pieuse et touchante cérémonie ! De toutes les fêtes, celle que j'aime le plus c'est une première communion dans une campagne, Dieu se donnant simplement à des enfants... Oh ! quel don ! Que dire de l'Eucharistie ? Je n'en sais rien. On adore, on possède, on vit, on aime, l'âme sans parole se perd dans un abîme de bonheur."

Ainsi fortifiée par le don de Dieu, Eugénie put supporter l'épreuve amère qui vint sitôt l'assaillir. Laissons-la raconter cette douleur dont on ne se console jamais.

"La maladie de ma mère fut longue, mais son âme patiente. Nulle chrétienne n'a mieux souffert ; on voyait qu'elle l'avait appris au pied de la croix. Son visage ne perdit jamais sa sérénité, et jusque dans son agonie elle semblait penser à une fête. Cela m'étonnait, moi qui la voyais tant souffrir et qui ne savais pas ce que c'est que la résignation dans les peines. Aussi, quand on me disait qu'elle s'en allait mourir, je la regardais, et son air content me faisait croire qu'elle ne mourrait pas. Elle mourut cependant le 2 avril à minuit, à l'heure où je m'étais endormie au pied de son lit. Sa douce mort ne m'éveilla pas ; jamais âme ne sortit plus tranquillement de ce monde. Ce fut mon père... Mon Dieu ! j'entends le prêtre, je vois des cierges allumés, une figure pâle en pleurs ; je fus emmenée

dans une autre chambre ; le 4, à neuf heures du matin, ma mère fut mise au tombeau. Je me plais à me souvenir que, quand je perdis ma mère, j'allai, comme sainte Thérèse me jeter aux pieds de la sainte Vierge et la priai de me prendre pour sa fille. Ce fut dans la chapelle du Rosaire, dans l'église de Saint-Pierre, à Gaillac. J'avais treize ans."

Selon les recommandations suprêmes de sa mère, Eugénie devait tendrement veiller sur le dernier né de la famille. Dans cette œuvre de maternité, elle sentait que l'âme maternelle veillait sur son frère et "lui envoyait du ciel quelque grâce comme aurait fait Rachel à son fils Benjamin." Maurice grandissait sous l'œil de son père et sous les caresses de sa sœur. "Cet enfant, frappé dans sa chair dès sa naissance, portait une âme forte dans un corps faible, et, s'il avait reçu la précocité de l'esprit, il manifestait dans son organisation les signes d'une faiblesse physique profondément caractérisée. Maurice se ressentait déjà des deux blessures auxquelles est assujettie l'humanité : le chagrin de l'âme et l'infirmité du corps. La sœur est heureuse d'énumérer les qualités de son frère : "Dès son jeune âge, Maurice annonça une rare intelligence. Un de ses premiers maîtres, interrogé par mon père sur les dispositions de son élève : Ah ! Monsieur, lui dit-il, vous avez là un enfant transcendant. Il est vrai que cet enfant, à neuf ans, se passionnait pour l'histoire et passait avec Rollin toutes ses récréations quand on ne l'en détournait pas." (à suivre)